

Notice d'utilisation

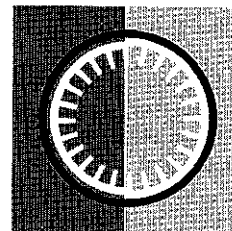
VIESSMANN

Rexola-triferrale

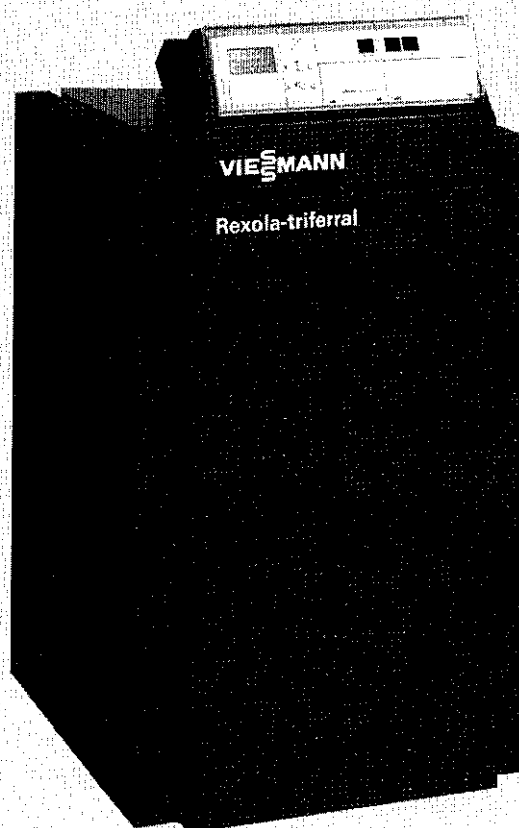
Type RTF, version gaz naturel

Chaudière gaz à brûleur hémisphérique radiant MatriX

Puissance nominale : de 18 à 29 kW



Rexola-triferrale



1.1 Sécurité

1.2 Remarques importantes

1.1 Sécurité



Ce signe «Attention» précède toutes les remarques importantes concernant la sécurité.

Prière de les respecter scrupuleusement afin d'éviter tout risque et tout dommage pour les personnes et les biens.

■ Conduite de la chaudière

Prière de lire attentivement cette notice d'utilisation. Cette notice d'utilisation vous permet de faire fonctionner votre installation de chauffage.

Les réglages de la régulation de chaudière seront effectués comme indiqué par la notice d'utilisation de cette régulation.

Veuillez également lire attentivement avant la mise en service les autres notices d'utilisation jointes à votre installation de chauffage. De plus, votre installateur doit vous expliquer la marche et la conduite de l'installation.

Les dommages consécutifs à un non-respect des notices d'utilisation ne sont pas couverts par notre garantie.

■ Travaux sur l'appareil

Les travaux sur l'appareil et sur l'installation de chauffage comme les travaux de montage, de mise en service, d'entretien et de réparation devront être **impérativement effectués par du personnel qualifié** (chauffagistes/installateurs).

Couper l'interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local) avant de commencer l'intervention et le bloquer pour interdire tout réenclenchement.

Fermer la vanne d'arrêt gaz et la bloquer pour empêcher toute réouverture intempestive.

■ En cas de danger

- **Couper immédiatement l'interrupteur général de chaufferie** (placé à l'extérieur du local).
- **Fermer la vanne d'arrêt de la conduite d'alimentation gaz.**
- **Employer un extincteur adapté en cas d'incendie** (classe au feu C selon EN 2).

■ Odeur de gaz

- **Ne pas fumer !** Eviter toute flamme nue et toute formation d'étincelles (manœuvre d'interrupteurs électriques, par exemple).
- Ouvrir les **fenêtres et les portes**.
- Fermer la **vanne d'arrêt gaz**.
- **Prévenir le chauffagiste.**
- **Se conformer aux consignes de sécurité** du service de distribution du gaz (voir compteur à gaz) et du chauffagiste (voir procès-verbal de mise en service ou d'initiation).

■ Odeur de gaz de fumées

- Mettre l'installation hors service.
- Ouvrir les fenêtres et les portes.
- Prévenir le chauffagiste.

■ Laisser les arrivées d'air ouvertes

Il est interdit d'obstruer les arrivées d'air de la chaufferie, dans le cas contraire, il y a risque de combustion incomplète et d'intoxication.

1.2 Remarques importantes

■ Conditions à remplir par le local où se trouve la chaudière

- Pas d'air pollué par des hydrocarbures halogénés (contenus dans les bombes aérosols, les peintures, les solvants et les produits de nettoyage, par exemple)
- Pas de poussière abondante
- Pas de degré hygrométrique de l'air élevé
- Hors gel et bien ventilé

Dans le cas contraire, il existe des risques de dysfonctionnement et d'endommagement de l'installation.

■ Entretien régulier par le chauffagiste

La chaudière devra être impérativement nettoyée à intervalles réguliers. Plus l'encrassement de la chaudière est important, plus la température des fumées augmente et avec elle les déperditions par les fumées ainsi que, par voie de conséquence, les pertes d'énergie.

Le préparateur d'eau chaude sanitaire à accumulation (si l'installation en est équipée) devra être visité par le chauffagiste 2 ans au plus tard après la mise en service puis à intervalles réguliers. Un entretien régulier de l'installation de chauffage par un spécialiste vous assurera un fonctionnement de votre installation fiable, économisant l'énergie et respectant l'environnement.

Nous recommandons de passer un contrat d'entretien avec l'installateur.

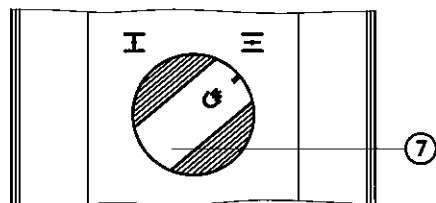
4.1 Dérangements pendant le fonctionnement

4.2 Dérangement ! Que faire, si ...

4.1 Dérangements pendant le fonctionnement

Prière de respecter également la notice d'utilisation de la régulation de chaudière.

Si le dérangement subsiste, prévenez votre chauffagiste.



■ Le brûleur se met en sécurité

Si le brûleur s'arrête, le voyant de dérangement brûleur de la chaudière (3) et le voyant de dérangement brûleur de la régulation (5) s'allument.

Pour redémarrer le brûleur, appuyer une fois sur le bouton de réarmement (4). Le voyant de fonctionnement passe alors au vert.

La procédure de démarrage dure de 25 à 30 secondes env.

Si les voyants devaient à nouveau s'allumer en rouge :

- Fermer la vanne d'arrêt gaz de la conduite d'alimentation,
- Couper l'interrupteur installation «(1)» (6) de la régulation,
- Prévenir le chauffagiste.

■ Fonctionnement en cas de panne du servo-moteur du volet coupe-tirage (2) (si la chaudière en est équipée)

Enfoncer le bouton (7) du moteur et le tourner jusqu'à la but au-delà de la position «III».

■ La chaudière se met en sécurité

Le voyant de dérangement brûleur la chaudière (3) reste éteint :

- si le dispositif de contrôle de l'évacuation des fumées (si la chaudière en est équipée) a arrêté la chaudière,
 - si le limiteur de température de sécurité a arrêté la chaudière.
- Prévenir le chauffagiste.

4.2 Dérangement ! Que faire, si ...

Dérangement	Cause	Remède
L'installation de chauffage ne démarre pas	Interrupteur installation «(1)» (6) de la régulation de chaudière coupé	Enclencher cet interrupteur
	Interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local) coupé	Enclencher cet interrupteur
	Le fusible du tableau de distribution électrique (fusible du bâtiment) a coupé l'alimentation électrique	Prévenir le chauffagiste
	Le limiteur de température de sécurité a arrêté la chaudière	Prévenir le chauffagiste
	Le dispositif de contrôle de l'évacuation des fumées (si l'installation en est équipée) a arrêté la chaudière	Prévenir le chauffagiste
	Le servo-moteur du volet coupe-tirage (2) (si l'installation en est équipée) s'est coupé	Voir «Fonctionnement en cas de panne du servo-moteur du volet coupe-tirage»
Le brûleur n'est pas ou est mal enclenché	Pas de combustible	Ouvrir la vanne d'arrêt gaz
	Mauvais réglage de la régulation de chaudière ou de la régulation de chauffage	Contrôler les réglages de l'horloge et du sélecteur de programme et le corriger, le cas échéant
	Panne de la régulation de chaudière ou de la régulation de chauffage	Prévenir le chauffagiste
Le brûleur ne démarre pas, le voyant de dérangement brûleur de la chaudière (3) et le voyant de dérangement brûleur de la régulation (5) sont allumés	Mauvais démarrage	Appuyer sur le bouton de réarmement (4). Si le brûleur ne démarre toujours pas, prévenir le chauffagiste
Le circuit de chauffage est froid	Priorité à la production de l'eau chaude sanitaire	Attendre que cette production soit satisfaite
Température ambiante insuffisante ou excessive à différentes saisons	La courbe de fonctionnement a été mal réglée	Corriger ce réglage, le cas échéant (voir notice d'utilisation de la régulation)

Adressez-vous à votre chauffagiste pour les autres pannes.

2 Mise en service

Première mise en service

La première mise en service sera effectuée par l'installateur ou par un spécialiste nommé par lui.

Opérations préparatoires à la mise en service

(ou à la remise en service)

1. Contrôler la pression (le niveau d'eau) de l'installation.
L'aiguille noire du manomètre ① doit impérativement se trouver sur le vert. Si cette aiguille se trouve plus bas que l'aiguille rouge fixe, la pression de l'installation est insuffisante, prévenir dans ce cas votre chauffagiste.
2. Contrôler si les orifices de ventilation de la chaufferie sont ouverts et ne sont pas obstrués.

L'arrivée d'air à la chaudière ne devra pas être gênée.
L'ouverture principale d'admission d'air du bas de la face arrière de la chaudière doit être impérativement accessible (ne rien déposer devant).
3. Ouvrir la vanne d'arrêt gaz.
4. Enclencher l'installation.
Enclencher l'interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local) et l'interrupteur installation «①» ⑥.

Votre installation est alors opérationnelle.

Mise en service

La régulation de chaudière en place pilote automatiquement votre installation de chauffage en fonction de la température extérieure et des réglages et des programmations effectués. Les modifications seront réalisées comme indiqué par la notice d'utilisation de la régulation de chaudière.

Remarques concernant la conduite de la chaudière

- Maintenir la chaufferie et la chaudière en parfait état de propreté.
- Contrôler fréquemment la pression de service de l'installation de chauffage sur le manomètre ①.
- Faire entretenir régulièrement l'installation de chauffage par un spécialiste.
- Entretenir régulièrement le filtre d'eau potable de la conduite eau froide (si l'installation est équipée de ce filtre).

3 Mise hors service

Mise hors service de courte durée


1. Laisser l'interrupteur installation «①» ⑥ sur «I» et laisser l'interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local) enclenché.
2. Positionner le sélecteur de programme «C» sur «0» (voir notice d'utilisation de la régulation de chaudière).

Mise hors service de durée assez longue

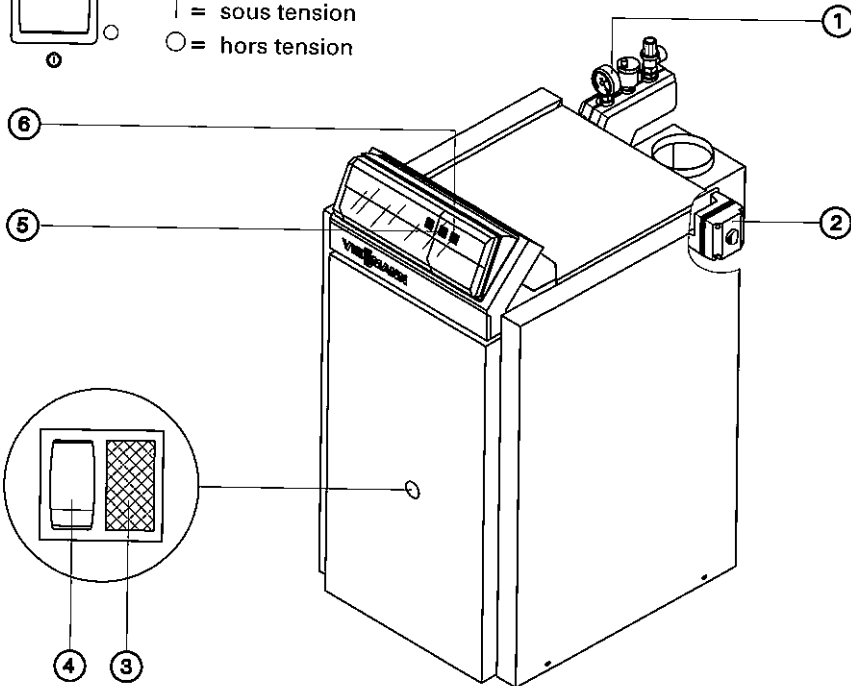
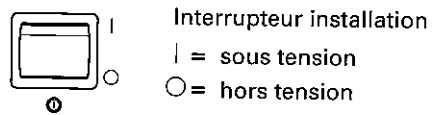
1. Fermer la vanne d'arrêt gaz.
2. Couper l'interrupteur installation «①» ⑥.
3. Couper l'interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local).

Avant et à l'issue d'un arrêt de l'installation de chauffage de durée assez longue (plusieurs mois), nous recommandons de contacter votre chauffagiste.

Il pourra, si besoin est, faire le nécessaire pour assurer la mise hors gel de l'installation ou la protection des surfaces d'échange.

 Ces opérations ne mettent pas l'installation hors tension !

2 Rexola-triferrale



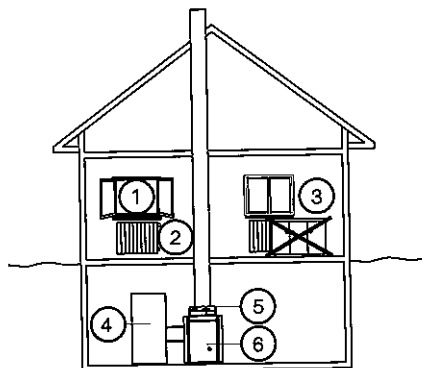
- ① Manomètre
- ② Servo-moteur du volet coupe-tirage (si l'installation en est équipée)
- ③ Voyant de dérangement brûleur de la chaudière
- ④ Bouton de réarmement
- ⑤ Voyant de dérangement brûleur de la régulation
- ⑥ Interrupteur installation

3.1 Combustible

Gaz naturel G 20/G 25 selon les réglementations locales.

- 5 Economiser l'énergie
- 6 Déclaration de conformité et attestation du fabricant

5 Economiser l'énergie



Non seulement les caractéristiques techniques de votre installation, mais encore votre «comportement» permettront d'augmenter les économies d'énergie.

Les mesures suivantes vous aideront dans ce domaine :

- aérer judicieusement : ouvrir brièvement les fenêtres ① en grand après avoir fermé les robinets thermostatiques ② des radiateurs
- chauffer juste : viser une température de 20 °C dans les pièces d'habitation, chaque degré de température en moins économise jusqu'à 6 % de coût de chauffage
- utiliser les possibilités de réglage de la régulation ⑤ : «Marche normale» en alternance avec la «marche réduite», par exemple

- régler correctement la consigne de température d'eau chaude sanitaire ④ sur la régulation ⑤
- régler correctement les robinets thermostatiques ②
- ne rien mettre devant les radiateurs ③ et les robinets thermostatiques
- faire entretenir régulièrement l'installation de chauffage ⑥ par votre chauffagiste
- contrôler la consommation d'eau chaude sanitaire : une douche consomme, en règle générale, moins d'énergie qu'un bain
- fermer les volets des fenêtres à la tombée de la nuit.

6 Déclaration de conformité et attestation du fabricant

Déclaration de conformité pour les chaudières équipées d'un brûleur hémisphérique radiant MatriX

Nous, Viessmann Werke GmbH & Co, D-35107 Allendorf, déclarons sous notre seule responsabilité que le produit

Rexola-triferrale

est conforme aux normes suivantes :
 EN 297
 EN 60 335
 DIN VDE 0722/pr EN 50 165
 EN 50 082-1
 EN 55 011/55 014
 EN 60 555

aux termes des directives
 90/396/CEE
 89/336/CEE
 73/ 23/CEE
 92/ 42/CEE

ce produit est certifié comme suit :

CE-0085

Ce produit remplit les exigences de la directive de rendement (92/42/CEE) pour : les chaudières basse température.

Attestation du fabricant

Nous, Viessmann Werke GmbH & Co, D-35107 Allendorf, confirmons que le produit suivant satisfait les valeurs limites de NO_x exigées selon les prescriptions allemandes concernant la protection contre la pollution :

Rexola-triferrale

Allendorf, le 25 février 1997

Viessmann Werke GmbH & Co
 ppa.

Prof. Dr.-Ing. Helmut Burger

Viessmann-Belgium s.p.r.l.
 1930 Zaventem (Nossegem)
 Tél.: (02)712 06 66
 Fax: (02)725 12 39